

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	22 Mars 2022
~~~~~	
Date d'affichage	22 Mars 2022
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2022 A 19 H 30

La séance est présidée  
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE –  
VIRASSAMY PADEYEN - ABITBOL - PIRSON – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY -  
CHERRONNET – DECLUY – LEGER - KISKELL – KAPPE SOPIO

**Absent :**

Monsieur Bastien LOMBARD

**POUVOIR :**

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ  
Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur Michel BRUNI  
Madame Chantal LEGER à Monsieur François GAINETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Pascale DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2022 a été approuvé à l'unanimité

N° 2022/15 – OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE  
FIXATION DES TAUX COMMUNAUX ANNEE 2022

**N° 2022/15 – OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE  
FIXATION DES TAUX COMMUNAUX ANNEE 2022**

Au vu des bases fiscales notifiées à la ville par les services des impôts, et compte tenu de la volonté de la municipalité de ne pas accroître la pression fiscale,

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition suivants :

- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,58 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,62 %

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis de la commission « Finances » réunie le 17 Mars 2022,
- Vu l'exposé qui précède ;

**Après en avoir délibéré, il vous est proposé :**

⇒ de **FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2022 ainsi qu'il suit :

- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,58 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,62 %

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	28
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 29 Mars 2022.**

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN